



Donation enfants

Par steph70kk

Bonjour,

Nous avons des PELs pour nos enfants mineurs, sur lesquels leur grand-mère dépose régulièrement 100 euros par mois et un peu plus (500-1000) pour les anniversaires et les fêtes.

Dois-je déclarer cela comme une donation, et si oui quels montants ? Les versements mensuels et/ou les montants versés pour les anniversaires et les fêtes ?

Cordialement,

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les montants annuels peuvent être déclarés pour prendre date, mais ne seront pas taxables.

Les présents d'usage (anniversaire, etc) ne sont pas déclarés, à condition de rester modestes.

Un lien utile :

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/que-puis-je-donner-mes-enfants-petits-enfants-sans-avoir-payer-de-droits]https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/que-puis-je-donner-mes-enfants-petits-enfants-sans-avoir-payer-d-e-droits[/url]